

Aide belge à l'accaparement de terres

<http://www.lalibre.be/actu/planete/aide-belge-a-l-accaparement-de-terres-51bf653fe4b0ac68e0f92c17>

BelgaPublié le lundi 10 juin 2013 à 05h33- Mis à jour le mardi 25 juin 2013 à 06h58



La coopération belge appuie, via certains canaux de financement, l'accaparement des terres qu'elle dénonce pourtant dans ses objectifs, écrit lundi Le Soir. Selon une note stratégique élaborée par la Direction générale de la coopération au développement, l'objectif de la coopération doit être "le soutien à l'agriculture familiale durable dans le respect du droit à l'alimentation et de l'égalité des droits entre les sexes" tout en sécurisant l'accès aux ressources, dont la terre.

Une préoccupation louable, note Le Soir, qui rappelle que Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, insiste régulièrement sur l'impact négatif de l'accaparement de terres sur une agriculture familiale. L'accaparement de terres se fait lorsqu'un accord est conclu entre les autorités de pays du Sud et de grosses entreprises pour cultiver, de façon mécanisée, de vastes terres qui étaient en général mises en valeur par des communautés locales désormais expulsées.

Or, dans un rapport, le CNCD (Centre national de coopération au développement) dénonce le double jeu de la coopération belge. En effet, la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO), un des instruments de la coopération belge au développement qui a pour mission de "favoriser la mise en place d'un secteur privé fort dans les pays en développement et émergents", finance notamment un gros projet d'accaparement de terres en Sierra Leone.

"BIO a certes une certaine autonomie de fonctionnement, mais nous demandons que le cadre qui est fixé par la Coopération belge s'applique à l'ensemble de cette coopération. Le projet BIO en Sierra Leone ne rentre pas du tout dans ce cadre et c'est un vrai problème", note Stéphane Desgain, chargé de recherche au CNCD.